



5 septembre 2018

Ancienne pollution industrielle dans le Haut-Valais

L'Etat du Valais salue les engagements pris par Lonza

Lonza AG s'est résolument engagée à assainir les sites pollués résultant de son activité industrielle passée dans le Haut-Valais. L'Etat du Valais salue cet engagement. En parallèle, il continuera à orienter l'exécution des investigations et à suivre attentivement l'évolution de l'ensemble des travaux d'assainissement.

En décembre 2017, l'Etat du Valais, Lonza AG, les Routes nationales (canton et Confédération) ainsi que les communes concernées de Viège, Rarogne, Baltschieder et Niedergesteln se sont entendus sur la répartition des coûts d'investigation et d'assainissement liés à la pollution des sols au mercure. Lonza poursuit les études et travaux nécessaires pour assainir l'ensemble des sites pollués résultant de son activité industrielle dans le Haut-Valais. Le canton salue les engagements de Lonza annoncés aujourd'hui en conférence de presse et continuera notamment, via son Service de l'environnement (SEN), à accompagner et à surveiller la mise en œuvre des assainissements selon la législation en vigueur.

L'assainissement des sols en zone habitée se poursuit selon la planification. Dans la zone agricole entre Rarogne et Viège, une méthodologie qui, en résumé, devra permettre d'identifier et de délimiter de manière efficace les zones polluées en tenant compte de l'ensemble des informations disponibles est actuellement testée. Cette méthodologie devra par la suite être progressivement appliquée à l'ensemble de la zone concernée. Des investigations de détail sont également en cours à l'intérieur du périmètre de l'usine ainsi que le long du Grossgrundkanal. Enfin, des investigations particulièrement complexes sont menées en vue de l'élaboration du projet d'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried.

L'ancienne décharge de Gamsenried contient essentiellement environ 1.5 million de mètres cubes de résidus de production chimique de Lonza qui ont été déposés entre 1918 et 1978. Il s'agit principalement de chaux éteinte, de gypse et de boues issues d'effluents industriels, contenant divers polluants organiques et du mercure. Depuis 1990, les eaux souterraines sont pompées en bordure de l'ancienne décharge et traitées à la station d'épuration de Lonza. Les concentrations en polluants dans les eaux pompées ne diminuant que très lentement, le SEN avait exigé en 2011 de Lonza qu'elle établisse un projet pour l'assainissement définitif de ce site contaminé de volume exceptionnel. Un premier projet soumis par l'entreprise avait fait l'objet d'une demande de réévaluation de la part du SEN en 2014 afin de lever les doutes quant à l'efficacité de la mesure proposée et le risque de remobilisation des 40 à 63 tonnes estimées de mercure qui se trouveraient dans la décharge.

Depuis, sur demande du SEN, Lonza a renforcé le confinement hydraulique de la décharge et intensifié la surveillance des atteintes possibles aux eaux souterraines. Parallèlement, des contrôles des immissions dans l'air ont été réalisés et ont permis d'exclure un impact de la décharge sur la qualité de l'air.



Un rapport d'investigation historique complémentaire très complet a été remis en 2016 au SEN. Parallèlement, le SEN a demandé à Lonza des investigations de détail plus poussées sur la répartition des polluants (mercure et polluants organiques) dans la décharge. L'établissement de l'investigation de détail a déjà fait l'objet de différentes campagnes sur le terrain. La première grande étape de l'investigation de détail est achevée et a été documentée dans différents rapports sur lesquels le SEN se déterminera prochainement. Sur la base des investigations de détail en cours, puis de l'étude de variantes, un projet d'assainissement devra être élaboré de façon à résoudre de manière durable ce cas.

Personnes de contact

Jacques Melly, chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), 079 559 66 90

Yves Degoumois, chef de section sites pollués, déchets et sols (SEN), 027 606 31 81